

Procès-Verbal du Conseil municipal du 03 FEVRIER 2023

Par suite d'une convocation en date du 21/01/2023, les membres composant le conseil municipal de la commune de GOLANCOURT se sont réunis en date du 03/02/2023 à la salle de réunion de la Mairie de GOLANCOURT à 19H00, sous la présidence de M David LOUVRIER, Maire de la commune.

La convocation a été affichée le 21/01/2023.

Membres présents : David LOUVRIER, Nathalie CARRIERE, Alain FONTAINE, Charles CARRIERE Cédric RAMETTE, Alain RAMETTE, Marie-Paule BERNARD, Mélinda BESSON et Audrey DA COSTA

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : Michèle BOULET à Alain FONTAINE

Membres retardataires : Emilie GABET (arrivée à 19h11)

Début de la séance à 19h00

M le Maire demande à l'ensemble des membres du conseil, s'ils sont d'accord pour rajouter 7 points à l'ordre du jour. Le conseil n'est pas contre.

Sont à l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du dernier PV en date du 02/12/2022
- Délibération demande rattachement à la CCES
- Délibération devis reliure registre état-civil
- Délibération facture CSRG
- Délibération Facture Pellet
- Délibération passage ROPA dans la rue des enragées
- Délibération changement des ordinateurs
- DOB
- Point sur la situation de pérennité de l'école
- Programmation animation 2023
- Cinéma HAM
- HLM
- Questions diverses

1/ Désignation du secrétaire de séance :

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné M Charles CARRIERE comme secrétaire de séance.

2/ Lecture du compte rendu /procès-verbal de la dernière réunion du 02/12/2022

11 pour, 0 contre et 0 abstention

Il est donné lecture du PV de la dernière réunion de conseil, en date du 02/12/2022

Ce PV n'apporte aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

3/ Délibération demande de rattachement à la CCES (Communauté de Commune de l'Est de la Somme) : 2023-001

11 pour, 0 contre et 0 abstention

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le souhait d'une adhésion de la commune de GOLANCOURT à la CCES (Communauté de Commune de l'Est de la SOMME), pour cela il demande au conseil municipal de se prononcer sur un accord pour la mise en place d'une étude de faisabilité et de lui permettre de procéder aux différentes démarches nécessaires pour cette adhésion.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Le conseil municipal, donne le pouvoir à Monsieur le Maire, de prendre tous les moyens à disposition pour procéder à l'étude et aux différentes démarches.

« Monsieur le Maire précise que le dossier sera à refaire dans son intégralité et aussi de repasser en délibération au niveau de la CCES et ensuite dans les communes qui composent la CCES. Il n'y aura pas de nouveau une consultation publique avec appel aux urnes.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qui fait appel de la décision rendu par Mme La Préfète de l'Oise et engage une procédure au TA (Tribunal Administratif) d'Amiens. Monsieur le Maire a pris contact avec un avocat et cela a un coût, 2 000€, mais l'assurance en prend une partie à sa charge, 800€, ce qui reste est au frais de la commune, 1 200€.

Monsieur Charles CARRIERE demande : Si nous gagnons le procès, nous allons directement à la CCES ou il faut refaire toute la procédure ??

Monsieur le Maire : Non, le juge annulera la décision et la nouvelle Préfète prononcera un oui ou un non pour allez à la CCES et nous n'aurons pas besoin de recommencer tout le processus.

Mme Marie-Paule BERNARD demande s'il y aura une rencontre avec la nouvelle Préfète ?

Monsieur le Maire répond que oui, une rencontre est prévue et qu'il se rendra avec le Président de la CCES »

4/ Délibération devis reliure des registres d'état-civil 2013/2022 : 2023-002

11 pour, 0 contre et 0 abstention

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le souhait de faire relier les registres d'état-civil pour les années 2013/2022 ainsi que la table décennale.

3 devis ont été demandés, La reliure du Limousin, SEDI et Atelier Quillet.

La reliure du Limousin propose 2 devis, 1 pour les registres d'état-civil d'un montant de 179.35€ pour la reliure, la couverture et la prise en charge et livraison des registres en mains propre et 1 pour la table décennale pour un montant de 139.00€

SEDI propose la prise en charge et la livraison en main propre, la reliure des registres d'état-civil et de la table décennale en un seul livre et la couverture pour un montant de 301.15€

Atelier Quillet propose emballage et transport sécurisé, reliure et la couverture pour un montant de 159.31€

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre les Ateliers Quillet pour la reliure des registres d'état-civil et de la table décennale 2013/2022.

« Pas de débat »

5/ Délibération facture CSG (Centre Social Rural de Guiscard) : 2023-003

11 pour, 0 contre et 0 abstention

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le CSG (Centre Social Rural de Guiscard), que nous devons informer le Centre Social que la commune de GOLANCOURT participera au fonctionnement des accueils de loisir pour les petites et grandes vacances ainsi que les mercredis en journée ou demi-journée.

Les tarifs : 9€/enfant/jour
4.50€/enfant/demi-journée le mercredi

Le centre social s'engage à fournir la liste des enfants de la commune accompagnée de la facture

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas participer au fonctionnement du CSG pour l'année 2023.

Le conseil municipal décide de mettre en place une aide de 45 €/enfant/an jusqu'à 10 ans, pour la garde des enfants pendant les périodes de vacances scolaires sous présentation de justificatif.

« Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une maman sollicite la commune pour une aide pour le paiement d'une facture pour la garde de son enfant. N'ayant pas de nourrice sur le secteur, elle se voit dans l'obligation de mettre son enfant au CSG. Le CSG nous demande de passer une convention avec eux.

Monsieur le Maire : Nous n'adhérons plus au CSG car il y avait eu pendant 2ans les YOKIS sur la commune et depuis nous n'avions pas été sollicité.

Le conseil municipal n'est pas contre aider mais pas de faire une convention avec le CSRG car après les autres centre de loisirs vont en faire la demandent aussi.

M Charles CARRIERE demande si le CCAS ne peut pas intervenir ?

M Le Maire répond que le CCAS n'a pas forcément le budget pour et qu'il participe déjà pour les voyages scolaire.

Le conseil municipal opte pour la création d'une aide à hauteur de 45€/enfant/an sur justificatif (facture ou avis de paiement) jusqu'à l'âge de 10ans. »

6/ Délibération facture d'achat du pellet : 2023-004

11 pour, 0 contre et 0 abstention

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la trésorerie demande un accord du conseil municipal pour pouvoir payer la facture d'achat du pellet de bois pour le logement communal sis 47 rue de Paris 60640 GOLANCOURT.

La facture est de 709.50€

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner l'accord pour payer la facture d'achat du pellet de bois.

A partir du 01/01/2023, le conseil décide que la commune prendra en charge les frais d'achat de pellet de bois jusqu'à 710 € TTC, le reste sera à la charge du locataire.

« M Le Maire : Quand nous avons fait cette maison, nous avons annoncé un loyer et pas de visite, pas de location,... Le loyer était trop cher. Et donc nous avons proposé de payer la palette de pellet de bois si le logement était loué. Donc nous avons actuellement une dame avec sa fille. Actuellement le loyer à plus de 800€, nous payons une palette de pellet aussi chère.

D'habitude la perception ne disait rien lors du paiement de la facture, mais cette année nous avons changé de trésorerie et elle nous demande une délibération avec un accord de principe pour la prise en charge du paiement de la palette de pellet.

Mme Emilie GABET et Nathalie CARRIERE, demandent s'il faut pas mettre un plafond sur le montant de la facture et que nous en prenions une partie à notre charge et le reste serait pour les locataires.

Mme Emilie GABET propose de mettre le plafond à 710€ TTC pour les prochaines factures et M Charles CARRIERE « le surplus sera à la charge du locataire»

Le conseil municipal est en accord avec cette demande. »

7/ Délibération passage de ROPA dans la rue des enragées : 2023-005

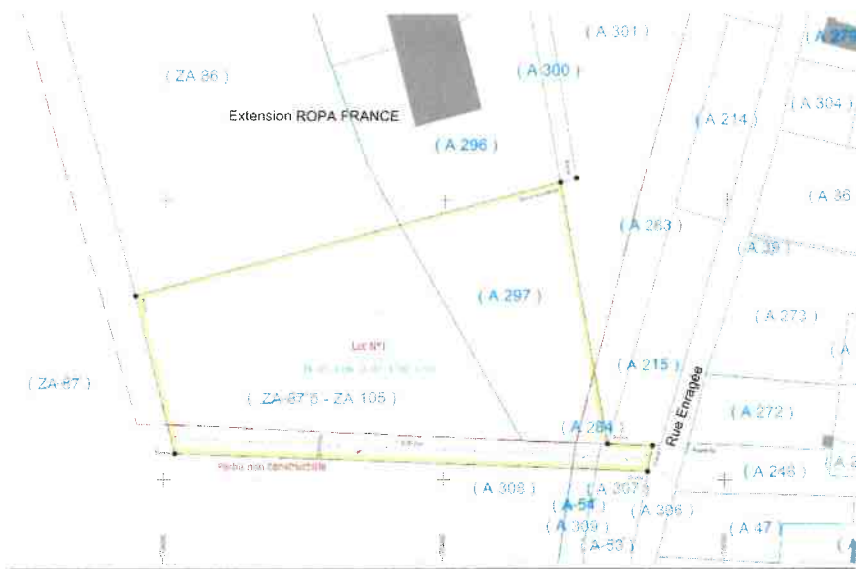
11 pour, 0 contre et 0 abstention

Mme Nathalie CARRIERE est sortie de la salle

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de créer un droit de passage sans indemnités à savoir :

Droit de passage depuis la rue des enragées, domaine public de la commune de Golancourt, vers la parcelle A 306, afin de donner un accès à la société ROPA FRANCE.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'un droit de passage, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire avec faculté de déléguer ou substituer, pour signer tous actes et pièces relatifs à ce droit.



« M le Maire : M Julien CARRIERE demande pour un passage sécurité de façon à ce que les pompiers puissent intervenir chez ROPA en cas d'incendie par un accès autre que l'entrée principale rue du Château. Donc il y a un portail qui a été créé sur des Enragées pour l'accès pompier et donc demande une autorisation de passage permanent pour aller à la citerne incendie. Pour ce faire il y a un trottoir qui appartient à la commune et demande cette autorisation pour passer sur le trottoir.

Le conseil municipal accepte de donner l'autorisation pour le passage sur le trottoir rue des enragées. »

8/ Délibération changement ordinateurs : 2023-006

11 pour, 0 contre et 0 abstention

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le souhait de changer le pc portable et le pc fixe (tour) de la salle de réunion.

Les sociétés Tecnilog, PC consult et Azerty propose 2 devis chacun, 1 pour le pc portable et un pour la tour du pc fixe de la salle de réunion.

Tecnilog propose :

- Un pc portable Lenovo 15.6'' avec Intelcore I5 et Windows 11 avec l'installation de Microsoft office home et business 2021 ainsi que la livraison, installation et récupération des données de l'ancien PC vers le nouveau. Le matériel est neuf, pour un montant de 1 240.80€.
- Un ordinateur de bureau (tour) boîtier miniPC ThinkCentre avec Intelcore I5 avec Windows 10 avec l'installation de Microsoft office et business 2021 ainsi que la livraison, l'installation et la récupération des données de l'ancien PC vers le nouveau. Le matériel est neuf, pour un montant de 1 197.60 €

PC consult propose :

- Un pc portable Lenovo 15.6'' et Windows 11 avec l'installation de Microsoft office home et business 2021 ainsi que la livraison, installation et récupération des données

de l'ancien PC vers le nouveau. Le matériel est reconditionné, pour un montant de 1 045.00€.

- Un ordinateur de bureau (tour) avec Intelcore I5 avec Windows 10 avec l'installation de Microsoft office et business 2021 ainsi que la livraison, l'installation et la récupération des données de l'ancien PC vers le nouveau. Le matériel est reconditionné, pour un montant de 1 010.00 €

Azerty propose :

- Un pc portable Dell 5580 avec Intelcore I3 et Windows 11 avec l'installation de Microsoft office pro ainsi que la livraison, installation et récupération des données de l'ancien PC vers le nouveau. Le matériel est reconditionné, pour un montant de 728.00 €
- Un ordinateur de bureau (tour) HP 260 G2 avec Intelcore I3 avec Windows 11 avec l'installation de Microsoft pro ainsi que la livraison, l'installation et la récupération des données de l'ancien PC vers le nouveau. Le matériel est reconditionné, pour un montant de 618.00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre Tecnilog pour le PC de bureau et Azerty pour le PC portable.

« Le conseil s'est mis en accord »

9/ DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) :

M le Maire souhaite voir avec l'ensemble du conseil municipal, les travaux et projets pour 2023 :

- Changement des lampadaires rues de l'EUROPE et PARIS en LED, travaux effectués par SEZEO. Cela à un coût de 100 000€, subventionné, les démarches sont faites par SEZEO. Pour la commune il y a un reste à charge de 20 000 €, payable en 2 fois. 10 000 € en 2023 et 10 000 € en 2024. Travaux prévus en Septembre/Octobre 2023.
- La MAM (Maison des Assistantes Maternelles), une rencontre est programmée, 11/02/2023, avec les dames qui montent le projet pour aller visiter le logement communal où M Mouret réside actuellement. A l'heure actuelle, aucun ordre de prix est fixé pour les travaux. Il y a des subventions de prévu pour cette investissement (département et CAF). Il faudra changer le système de chauffage, refaire les aménagements intérieurs et extérieurs, ...
- Rénovation des jeux pour les enfants au niveau de la Sente. A voir pour les devis.
- Création d'un trottoir entre le 296 et 100 rue Verte et un trottoir rue de Paris, à la sortie du village coté gauche sur 200m environs, pour les enfants aller à l'école sans emprunter la route. A voir pour les devis.
- Local Tennis, à finir, encadrement des portes et les WC. A voir pour les devis.
- Les vestiaires pour le Football, Mme Nathalie CARRIERE redemandera à son mari pour voir où en est la mise à disposition des ALGECO.

10/ Point sur la situation de pérennité de l'école :

« Mme Audrey DA COSTA annonce qu'il y aurait une fermeture de classe à la rentrée 2024. Il y a 66 départs d'enfant en juin 2023. Les effectifs par classe diminuent.

Il n'y a plus de nourrice dans les alentours de Golancourt et les parents cherchent dans les villes voisines et donc les enfants vont dans les écoles voisines.

M Le Maire demande donc ce qu'il pourrait être mis en place pour attirer les futurs parents et enfants à venir à l'école de Golancourt.

Mme Audrey DA COSTA et Mélinda BESSON proposent de faire de la publicité, faire des journées portes ouvertes, de la communication sur les réseaux sociaux, ... »

11/ Programmation animations 2023 :

- 25/02 Tarot
- 11/03 Soirée Celtique
- 25/03 Belote
- 14/05 Brocante
- 27/05 Pétanque
- 11/06 Marché artisanal, soirée cinéma avec une restauration sur place
- 14/07 Repas
- 16/09 Tarot
- 14/10 Pétanque
- 15/10 Marches/Trail
- 18/11 Belote

12/ Cinéma de HAM :

La mairie souhaite faire un partenariat avec le cinéma de Ham comme pour celui de Noyon.

L'achat d'un ticket est 3.50€ puis vendu à la mairie 2.50€/billet dans la limite de 10 billets et ensuite 3.50€/billet.

« M le Maire : De la même façon que l'on a fait avec le cinéma de Noyon, un partenariat, j'ai fait la demande auprès du cinéma de Ham, qui n'était pas contre.

Avec Ham nous acheterions le billet 3.50€ et le revendre à 2.10€.

Mme Audrey DA COSTA : donc la différence est prise en charge par la commune ?

M le Maire : 1.40€

Mme Nathalie CARRIERE : Cela fait plein de petite monnaie.

M Charles CARRIERE : Pourquoi ne pas le faire à 2.50€ ??

M le Maire : On limite aussi à 10 billet à 2.50€/billet et ensuite 3.50€/billet ?

Le conseil municipal : OUI !!! »

13/ HLM :

« M le Maire : Suite à un changement de dernière minute, la SA HLM de l'Oise ne souhaite plus investir sur la commune de Golancourt. Mais une question se pose !!! Quid des administrés à reloger et combien va être le prix de vente ?? J'attends une réponse.

M Charles CARRIERE : Et si nous le rachetions à l'euro symbolique, est-ce que cela ne serait pas trop niveau investissement pour notre commune si nous refaisons des logements ?

M le Maire : 3 possibilités s'offrent à nous : 1° on rase tout et on refait 2 parcelles supplémentaires de lotissement, 2° on rénove mais ça mobilise pas mal de fonds et si on veut des subventions il faut faire des logements avec des critères sociaux, 3° on vend à une personne qui en fait du locatif »

14/ Questions Diverses :

- M Cédric RAMETTE demande pour le bâtiment que nous louons pour le service technique ce qu'il en est ??
M le Maire répond qu'ils ont rencontré M CHARLIER et lui on fait voir les devis avec le coût des travaux à faire sur le bâtiment (amiante, charpente, toiture, ...). Actuellement nous le louons 335€/mois et le domaine l'estime à 30 000€, M CHARLIER souhaite le vendre plus chère.
M Charles CARRIERE demande s'il ne serait pas judicieux de refaire un petit bâtiment derrière celui actuelle ou ailleurs ?

M le Maire ne souhaite pas car sinon la place serait perdue pour le stockage.

- Mme Nathalie CARRIERE demande s'il serait possible d'abattre l'arbre derrière la mairie, car il n'est plus en forme et lors de cérémonie c'est pas jolie.
M Charles CARRIERE propose d'en remettre un avec un beau parterre de fleur.
- M Cédric RAMETTE demande s'il est possible de couper les pommiers devant la Mairie car ils ne sont plus esthétiques.
- M le Maire expose qu'il va devenir obligatoire dans quelques années de mettre en place COMEDec (dématérialisation des actes d'ETAT-CIVIL) et qu'il faut faire un travail de numérisation en amont.
Pour cela il faut compter chaque acte d'état-civil dans les registres sur 100 ans. Un travail qui prendrait trop de temps pour la secrétaire de Mairie, il faudrait donc prendre un Pass-permis ou quelqu'un en petit contrat (voir avec le Centre de Gestion).
- M le Maire informe le conseil municipal que M Florian DUMOULIN l'a sollicité pour renouveler la convention pour le tiers-lieu (Etage 465).
Mme Emilie Gabet demande s'il faudrait pas faire une nouvelle convention de 3ans.
M le Maire répond que oui la convention sera renouvelée pour une durée de 3ans.
M Charles CARRIERE demande de voir la consommation au niveau de l'électricité.
- M le Maire informe que la fibre sera installée au niveau de la salle polyvalente
- Mme Emilie GABET demande si M le Maire a eu un appel de la nouvelle association qui s'ouvre à Golancourt, Handi'comédie.
M le Maire informe que c'est une association qui existe depuis quelques années et que la personne qui s'en occupe souhaite faire revenir l'association sur Golancourt. C'est une association qui reprend des chansons de comédie musicale et les recettes qu'ils génèrent seront reversées à des associations pour les enfants handicapés.
La personne sollicite le conseil municipal pour utiliser la salle polyvalente tous les mardis.

Séance levée à 21h00

Le Maire,

David LOUVRIER

Le secrétaire de séance,

Charles CARRIERE



Observations	Signatures	
	Maire	Secrétaire de séance

